

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 01/08/2024 - 108178 - 2005 B 19642 - 484 214 291 - A4 PARTNERS

A 4 PARTNERS

APPORTS D'ACTIONS
DES SOCIETES
AVVENS MANAGEMENT
ET
AVVENS PARTNERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 €uros
Siège social :
66 Avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

484 214 291 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Aux Associés de la société A 4 PARTNERS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des Associés en date des 4 et 5 juillet 2024, concernant les apports en nature de titres effectués par Madame Florence LENOIR et par Messieurs Pierre MAINE et Marc LUCCIONI, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- à apprécier la valeur des apports,
- à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée,
- à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation des parties en présence

Sociétés dont les titres sont apportés :

La société AVVENS MANAGEMENT est une société par actions simplifiée au capital social de 1.437.100 €, composé de 14.371 actions de valeur nominale 100 €, dont le siège social est situé 14 Quai du Commerce – Immeuble Le Saphir – 69009 LYON.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 424 420 594.

L'objet social de la société AVVENS MANAGEMENT est *le conseil, l'expertise comptable, le commissariat aux comptes, l'acquisition, la gestion, la vente de toute participation dans une société qu'elles qu'en soient les caractéristiques et dont l'objet est compatible avec le développement et la réalisation des activités de conseil, d'expertise comptable, de commissariat aux comptes ainsi que toutes activités autorisées par les dispositions réglementant l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissariat aux comptes.*

La société AVVENS PARTNERS est une société par actions simplifiée à capital variable, dont le capital social de 205.000 € est composé actuellement de 41.000 actions de valeur nominale 5 €.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 912 743 689, et son siège social est également situé 14 Quai du Commerce – Immeuble Le Saphir – 69009 LYON.

L'objet social de la société AVVENS PARTNERS est La prise de toutes participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités d'expertise-comptable.

Société bénéficiaire des apports :

La société A 4 PARTNERS est une société par actions simplifiée au capital social de 60.000 €, composé de 60.000 actions de valeur nominale 1 €, dont le siège social est situé 66 Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 484 214 291.

Personnes apporteurs :

Les apports de titres AVVENS MANAGEMENT sont effectués par :

- Madame Florence LENOIR ;
- Monsieur Pierre MAINE ;
- Monsieur Marc LUCCIONI.

L'apport de titres AVVENS PARTNERS est réalisé par Monsieur Pierre MAINE.

1.2. Description des opérations

Les actions AVVENS MANAGEMENT et AVVENS PARTNERS ayant été évaluées respectivement à 1.358 euros et 13,58 euros, les apports peuvent être résumés comme suit :

Apports de titres AVVENS MANAGEMENT :

Apporteur	Nombre de titres apportés	Valeur d'apport retenue
Madame Florence LENOIR	317	430 486 €
Monsieur Pierre MAINE	127	172 466 €
Monsieur Marc LUCCIONI	1 400	1 901 200 €
<i>TOTAL des apports</i>	<i>1 844</i>	<i>2 504 152 €</i>

Apports de titres AVVENS PARTNERS :

Apporteur	Nombre de titres apportés	Valeur d'apport retenue
Monsieur Pierre MAINE	6 000	81 480 €



Méthode d'évaluation retenue :

S'agissant d'apports purs et simples de titres, ces derniers sont réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties sur les bases suivantes :

- pour la société AVVENS MANAGEMENT, situation nette consolidée (après affectation du résultat du dernier exercice), montant auquel s'ajoute la clientèle, valorisée à 100% du chiffre d'affaires ;
- pour la société AVVENS PARTNERS, qui exerce une activité de holding, actif net réévalué.

La valeur d'apport de l'action AVVENS MANAGEMENT ressort ainsi à 1.358 €, déterminée comme suit :

<i>(données en milliers d'euros)</i>	Situation nette (après distributions)	Fonds de commerce (clientèle)	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 30/09/2023	7 897		
Chiffre d'affaires consolidé 2022/2023		14 089	
Coefficient retenu		1.0	
Valeur donnée au fonds de commerce		14 089	
Valeur nette du goodwill à l'actif		-4 761	
Dividendes distribués post clôture	-250		
Valeur de la société AVVENS MANAGEMENT	7 647	9 328 + value fonds	16 975
Nombre de titres composant le capital (au 30/09/2023)			12 501 actions
Valeur de l'action			1 358 €

Basée sur l'actif net réévalué au 30 septembre 2023, la valeur d'apport de l'action AVVENS PARTNERS de 13,58 € repose quant à elle sur les éléments suivants :

<i>(données en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres au 30/09/2023		408	
Réévaluation des titres AVVENS MANAGEMENT		149	
Valeur réelle	992		
Valeur nette comptable	-843		
Valeur de la société AVVENS PARTNERS		557	
Nombre de titres composant le capital (au 30/09/2023)		41 000 actions	
Valeur de l'action		13.58 €	

Rémunération des apports :

En rémunération des apports, il sera attribué 40.572 actions de la société A 4 PARTNERS, émises au prix de 63,73 euros, réparties comme suit entre les apporteurs :

Au titre des apports d'actions AVVENS MANAGEMENT

Apporteur	Valeur d'apport	Rémunération des apports (actions A 4 PARTNERS)
Madame Florence LENOIR	430 486 €	6 755 actions
Monsieur Pierre MAINE	172 466 €	2 706 actions
Monsieur Marc LUCCIONI	1 901 200 €	29 832 actions
TOTAL		39 293 actions

Au titre de l'apport d'actions AVVENS PARTNERS

Apporteur	Valeur d'apport	Rémunération des apports (actions A 4 PARTNERS)
Monsieur Pierre MAINE	81 480 €	1 279 actions

Avantages particuliers stipulés :

Il n'y a pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre des apports.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société A 4 PARTNERS sur le fait que la valeur des apports consentis n'est pas surévaluée.

En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Elle ne saurait par ailleurs être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut pas être utilisé dans ce contexte.

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- contrôler la réalité des apports ;
- apprécier la valeur attribuée aux apports ;
- s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à un examen des documents mis à notre disposition, notamment :

- la présentation consolidée des comptes de la société AVVENS MANAGEMENT au 30 septembre 2023 ;
- les comptes annuels de la société AVVENS PARTNERS, à cette même date ;
- les documents juridiques liés à l'opération d'apport.

Nous avons, en particulier, effectué les travaux suivants :

- nous nous sommes entretenus avec les personnes en charge de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en analyser les modalités économiques, comptables et juridiques ;
- nous avons examiné le contrat d'apport ;
- nous avons pris connaissance des méthodes d'évaluation retenues par les parties et nous nous sommes assurés de sa correcte mise en œuvre.

Par ailleurs, il ne nous a été fait part d'aucun événement de nature à modifier la valeur et la consistance des apports depuis le 30 septembre 2023 (derniers comptes établis).

2.2. Réalité des apports

Nous nous sommes assurés de la pleine et entière propriété des titres apportés par Madame Florence LENOIR et Messieurs Pierre MAINE et Marc LUCCIONI à la date de la réalisation des apports.

2.3. Appréciation de la valeur des apports

La détermination de la valeur d'apport des titres AVVENS MANAGEMENT, reposant sur les capitaux propres et le chiffre d'affaires de la société et de ses filiales, nous paraît appropriée pour apprécier la valeur réelle des titres apportés.

La valeur d'apport unitaire de 1.358 € est par ailleurs conforme au prix d'émission retenu pour les actions AVVENS MANAGEMENT émises en janvier 2024, lors d'une opération d'apport de titres à cette entité.

La valeur d'apport des titres AVVENS PARTNERS, basée sur l'actif net réévalué, nous paraît également appropriée.

Les travaux menés pour apprécier la correcte application des différentes méthodes d'évaluation n'appellent pas non plus d'observation particulière de notre part.

III. CONCLUSIONS

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs apport retenues, s'élevant à 2.585.632 € et ventilées comme suit :

Apports de titres AVVENS MANAGEMENT

Madame Florence LENOIR	430 486 €
Monsieur Pierre MAINE	172 466 €
Monsieur Marc LUCCIONI	1 901 200 €

Apports de titres AVVENS PARTNERS

Monsieur Pierre MAINE	81 480 €
-----------------------	----------

ne sont pas surévaluées et, en conséquence, que la valeur globale des apports est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Ecully, le 31 juillet 2024

Le Commissaire aux apports

EXCO AESE



Jean-Pierre HILD